

Résolution de la CEF de la FNEC FP-FO des 18 et 19 mars 2025

La CEF se réunit suite au discours du président Macron qui scande « nous sommes en guerre ». Avec d'autres dirigeants européens, il se pose en défenseur du « monde libre » pour justifier son budget de misère et la destruction des acquis sociaux. Il faudrait selon le chef de l'Etat « resserrer les rangs » dans une union nationale qui conduirait politiques et syndicalistes à faire des propositions pour répondre aux efforts de guerre. Selon le ministre de la Défense, il faudrait passer à 90 milliards d'euros par an pour les dépenses de guerre, c'est-à-dire une fois et demie le budget de l'Éducation nationale.

Avec sa confédération, la CEF rappelle son attachement indéfectible à la paix et à l'expression « pour le pain, la paix, la liberté » qui rappelle l'engagement historique de FO.

Au lendemain des bombardements sur Gaza qui ont fait des centaines de morts, dans l'indifférence totale du Président Macron et de son gouvernement qui continuent de soutenir Netanyahu, la CEF appelle à poursuivre et amplifier les mobilisations pour le cessez-le feu définitif et permanent en Palestine et au Liban, l'arrêt des livraisons d'armes à Israël, le retour de tous les otages, la fin de la colonisation de la Palestine, la levée du blocus. La CEF appelle à poursuivre les prises de position et la signature de l'appel de médecins pour la libération du Dr Hussam Abu Safiya. La CEF refuse la répression dont sont parfois victimes ceux qui défendent la paix, en particulier les étudiants de Sciences PO Paris. La CEF exige la levée de toute sanction.

La CEF refuse l'escalade guerrière dans tous les pays en guerre et réaffirme son exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent en Ukraine et de l'arrêt des livraisons d'armes. La CEF s'oppose à l'envoi de troupes françaises en Ukraine, quelle qu'en soit la forme (OTAN, ONU ou autres) : « Pas un sou, pas une arme, pas un Homme pour la Guerre. »

Avec sa Confédération, la CEF « ne saurait accepter que les salariés soient contraints à des efforts et des sacrifices alors que des moyens budgétaires peuvent être mobilisés dans la manne des aides publiques versées aux entreprises, sans contrôle ni conditions, dans la lutte contre l'évasion fiscale ou dans la taxation des dividendes, dont le montant atteint des niveaux records, de près de 100 milliards d'euros en 2024. » La CEF réaffirme son exigence de restitution des fonds publics actuellement détournés vers le financement de l'enseignement privé et du SNU.

Avec sa confédération, la CEF « ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs. »

Pas question de renoncer à nos revendications vitales, à commencer par l'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne !

La CEF se félicite que la confédération FO ait quitté le « conclave » sur les retraites du ministre Bayrou qui vise à intégrer les organisations syndicales de salariés dans un processus gouvernemental de « délégation paritaire permanente », qui tourne le dos à nos revendications et risque de réintroduire la retraite universelle par points et par capitalisation que nous avons rejetée en 2019. Alors que le gouvernement jette le discrédit tour à tour sur la CNRACL et le CDPCM, la CEF approuve la décision de l'UIAFP-FO de ne pas participer à la réunion du 19 mars sur les retraites des fonctionnaires, dans le

cadre de la délégation permanente paritaire. Avec sa confédération, la CEF réaffirme que « la revendication de Force Ouvrière est et reste l'abrogation de la réforme des retraites de 2023. » La CEF réaffirme son exigence de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires.

La CEF continue de refuser le mépris dont font l'objet les Outre-mer et leur population, placée dans une situation de grande précarité par la vie trop chère. La CEF exige l'arrêt de la répression, des arrestations, le retrait des troupes - notamment en Martinique et Kanaky-Nouvelle-Calédonie - et l'ouverture de négociations sur les revendications. La CEF exige à nouveau la libération de tous les prisonniers politiques Kanak déportés en métropole dont Christian TEIN. La FNEC FP-FO réaffirme que l'Etat, responsable de la situation à Mayotte, doit répondre à toutes les revendications légitimes des personnels.

La FNEC FP-FO, avec sa fédération FO de fonctionnaires refuse également la baisse de 10 % de rémunération en cas de congé pour maladie ordinaire, mesure qui fera économiser au gouvernement bien plus que la mise en place des 2 jours de carence pour les agents de la fonction publique. La mise en application brutale au 1^{er} mars 2025, avec des prélèvements sur salaire qui débiteront en juillet 2025, ajoute encore au caractère inacceptable de cette mesure dont la CEF exige le retrait, comme elle continue d'exiger l'abrogation du jour de carence.

La brutalité des dernières attaques gouvernementales contre les droits des travailleurs immigrés soulève l'indignation. La CEF revendique le retrait de la loi immigration, l'abandon des coupes sur l'Aide Médicale d'Etat et le respect des droits des travailleurs étrangers. La CEF soutient les personnels qui décideront de participer aux initiatives pour la satisfaction de ces revendications.

La CEF exige le maintien du « dispositif Lycéen » pour les 105 élèves de Paris. Il n'est pas acceptable que ces jeunes se retrouvent expulsés de leur logement et stoppés dans leurs études. La CEF revendique également l'abrogation des droits différenciés pour les étudiants étrangers hors UE et l'exonération immédiate de ces droits d'inscription en Martinique, à Strasbourg et partout où ils sont appliqués.

La CEF est aux côtés de tous ceux qui veulent faire barrage à l'austérité dévastatrice et à toutes les mesures réactionnaires prises par ce gouvernement pour nous diviser. Elle refuse toute logique d'Union nationale. Pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites, le retrait du budget d'austérité et refuser le budget de guerre, pour obtenir la satisfaction de toutes nos revendications, la CEF invite tous les personnels à se mobiliser, avec les parents d'élèves. La question de la grève pour bloquer le pays et gagner est à l'ordre du jour.

I. Mobilisations pour l'annulation des suppressions de postes et la création des postes nécessaires

La CEF se félicite que des mobilisations se développent dans de nombreux départements dans l'unité avec les parents d'élèves pour défendre les classes, les postes et exiger des moyens à hauteur des besoins.

Les personnels refusent les 470 suppressions de postes dans le premier degré, les créations insuffisantes dans le second degré amputées par « le choc des savoirs » toujours rejeté par les personnels et les parents, les non-crétions de postes et redéploiements de postes administratifs, infirmiers, de médecins, d'assistants sociaux, de personnels de direction...

Les personnels infirmiers et assistants sociaux par exemple se sont rassemblés avec FO devant les DSDEN du 93, du 32 ou du 77 avec les parents d'élèves, pour refuser les redéploiements et exiger les créations de postes nécessaires.

Dans de nombreux départements, des mobilisations, des grèves, des blocages d'écoles et d'établissements s'organisent, souvent en lien avec les parents et les élus.

La CEF soutient toutes ces mobilisations, qui parfois ont permis de faire reculer l'administration sur des fermetures de classes. A Paris, cette mobilisation, dans l'unité des organisations syndicales, a contraint la ministre à décréter un moratoire sur la remise en cause du système des décharges de direction.

Dans certains départements, cela se matérialise par la constitution de comités, avec les parents d'élèves et les organisations syndicales.

Le comité des écoles et établissements de l'Yonne mobilisés, intégrant la FNEC FP-FO, la FSU, SUD et des parents d'élèves, refusant « de réclamer que l'on ferme ailleurs plutôt que dans [leur] école, que l'on déshabille Pierre pour habiller Jacques », a appelé les personnels et les parents à se rassembler au ministère le samedi 15 mars, rejoint par d'autres délégations départementales, pour exiger de la ministre les postes nécessaires, pour refuser le cadre d'austérité imposé. La FNEC FP-FO et la Confédération FO y étaient présentes. Ce comité a proposé de réunir un comité national des parents et des personnels mobilisés pour l'Ecole en visioconférence le mercredi 19 mars.

Dans cette situation, la CEF invite ses syndicats à apporter toute l'aide et le soutien nécessaire pour aider les personnels et les parents à s'organiser ensemble, et à chercher sans relâche l'action commune avec les autres syndicats, y compris sous la forme de comités départementaux à l'image de celui de l'Yonne, pour avancer sur la question du blocage, donc la question de la grève pour gagner.

La CEF mandate le SF pour s'adresser aux autres fédérations et leur proposer d'organiser l'action efficace afin de bloquer les suppressions de postes, de classes, contre le budget d'austérité Bayrou.

La CEF réaffirme ses revendications : annulation de toutes les suppressions de postes ; création des postes statutaires nécessaires ; mise en place immédiate du plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent ; recrutement en masse de personnels dans tous les corps, en urgence, dans le cadre du Statut, alors que la situation du remplacement est d'ores et déjà catastrophique dans plusieurs départements ou académies où les listes complémentaires sont épuisées ou inexistantes.

II. A bas l'austérité salariale ! Augmentation générale des salaires !

Le budget de guerre du président Macron, c'est aussi l'austérité salariale qui se poursuit avec le gel de la valeur du point d'indice et une nouvelle baisse de pouvoir d'achat pour les personnels qui ont déjà perdu plus de 31,5% depuis 2000.

Avec la FGF-FO, la CEF revendique :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie
- Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5%)
- Intégration de toutes les primes et indemnités à la hauteur de la moyenne catégorielle dans le traitement indiciaire
- Non au salaire « au mérite » ; abandon du Pacte ; revalorisation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie
- Abandon définitif de l'ensemble des mesures contenues dans le projet Guérini.

III. Défense du Statut, défense de l'Ecole et défense des conditions de travail !

La FNEC FP-FO rappelle son exigence d'abandon de toutes les contre-réformes : Parcoursup, Mon Master, le « choc des savoirs », la réforme de la voie professionnelle et notamment le parcours différencié en terminale, la loi de la transformation de la Fonction publique, la mise en place des régions académiques, PPCR, le RIFSEEP, la loi 3DS ...

Les personnels Jeunesse et Sports et leurs missions ont été sacrifiés pour imposer le SNU. La CEF réaffirme sa revendication de rétablissement d'un ministère de la Jeunesse et des Sports de plein

exercice. La CEF réaffirme que la place des jeunes est à l'École, pour accéder à l'instruction et à des qualifications et non dans des lieux d'embrigadement dans la logique de préparation à la guerre. La CEF continue à exiger l'abrogation pure et simple du SNU et l'abandon des « classes défense » et des « classes engagées ».

La CEF refuse la diabolisation de la jeunesse par le gouvernement qui considère que les jeunes, avant d'être de futurs citoyens qu'il s'agirait d'instruire, seraient des délinquants en puissance qui doivent être traités par la terreur et la répression. Ainsi, la ministre Borne, veut « organiser régulièrement des fouilles de sac à l'entrée des établissements », menées au motif de la lutte contre les violences à l'École et aux abords des établissements, qui pourraient être réalisées par la police ou la gendarmerie. Un projet de loi prévoit même que ces « fouilles inopinées » soient réalisées par les personnels de direction, transformés en officiers de police judiciaire. Inacceptable ! La CEF exige l'abandon de ces mesures. Les jeunes doivent pouvoir étudier tranquillement. La place de la police n'est pas au sein des écoles et des établissements. La CEF exige au contraire la création des tous les postes nécessaires, en particulier des équipes complètes de direction, de CPE, d'AED, les personnels infirmiers, assistants sociaux, PsyEN, AESH et personnels administratifs.

La CEF affirme son opposition au regroupement des quatre corps des INFENES, ASS, PSY EN et médecins sous l'autorité du DASEN, à « l'officialisation » des glissements de missions pour compenser la pénurie de personnel et revendique le maintien des statuts et revendique le maintien des statuts spécifiques à chacun de ces corps et demande les créations de postes nécessaires et la revalorisation indiciaire de ces corps.

La CEF réaffirme son opposition à la mise en place de la PSC dans notre ministère et refusera tout basculement vers de l'assurantiel privé.

La CEF dénonce les économies importantes commandées par le ministère sur les locaux dans lesquels sont affectés les personnels de l'administration centrale, des rectorats et des DSDEN. En région parisienne, les collègues sont d'ores et déjà brutalement informés du déménagement de leurs services parfois même sans attendre la rentrée de septembre. La CEF soutient toutes les mobilisations engagées en défense des collègues et de leurs conditions de travail.

Le ministère a annoncé que le projet de décret modifiant les conditions de recrutement des corps enseignants sera à nouveau présenté prochainement. La CEF réaffirme les revendications :

- Recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle après le concours sous statut de fonctionnaire à plein temps
- Abrogation de la masterisation : suppression du barrage prévu entre M1 et M2 ; suppression de la condition de l'obtention d'un master pour être titularisé
- Égalité devant le concours : la préparation du diplôme national de licence doit donner à tous accès aux mêmes épreuves de concours, quelle que soit la licence suivie
- Prise en compte de l'année d'élève-fonctionnaire dans les droits à pension, mais aussi dans la carrière
- Même formation pour tous ! Aucun recul salarial et reprise de l'ancienneté pour tous ceux, public-privé, ayant une expérience professionnelle avant le concours
- Suppression de l'engagement de quatre ans post titularisation
- Abondement des dotations supplémentaires nécessaires pour assurer les préparations aux concours avant la licence.

La CEF réaffirme sa revendication de défense de l'enseignement spécialisé contre la politique d'inclusion systématique et forcée. Lors du dernier comité de suivi de l'École inclusive, l'orientation de fermeture des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) a été réaffirmée par le gouvernement. Il a été indiqué que grâce au décret passé en juillet 2024, il est maintenant possible d'externaliser tous les ESMS (IME, IEM, ITEP...) dans le cadre de dispositifs intégrés aux écoles ou établissements. Le

gouvernement a précisé qu'il ne s'agit pas de créer de de nouvelle « enclave » mais d'organiser une véritable inclusion dans les classes avec l'appui et les conseils fournis aux équipes par les personnels des ESMS, transformés aux personnels ressources. Ainsi au Havre, 75 élèves d'un IME doivent être prochainement inclus dans un groupe scolaire.

Les Pôles d'Appui à la Scolarité se mettent en place pour contourner les notifications des MDPH et mutualiser encore d'avantage les AESH. Mais ils seront également utilisés pour généraliser la politique d'inclusion. Les personnels des ESMS sont appelés à renforcer les PAS et donc à ne plus remplir leurs missions actuelles. De même, les enseignants spécialisés actuellement en poste sont sollicités, vidant les ULIS de ses enseignants spécialisés. Au moins 300 PAS seront mis en place pour la rentrée 2025 avec l'objectif qu'il y en ait encore plus, pour une généralisation totale en 2027.

De même, les Dispositifs d'Auto-régulation (DAR) permettent la scolarisation quasi-totale en milieu ordinaire des élèves ayant des troubles du neuro-développement (TND). 200 DAR doivent être mis en place à la rentrée 2025.

La CEF réaffirme son exigence d'abandon des PIAL et des PAS, son opposition à la mise en place des DAR. La CEF rappelle sa revendication urgente d'un Statut de fonctionnaire et d'un vrai salaire à temps plein pour 24h pour les AESH. Elle revendique la mise en place immédiate de la subrogation pour tous les contractuels, et non en 2026 comme c'est actuellement prévu

La CEF réaffirme son refus de l'externalisation/liquidation des ESMS alors qu'au moins 24 000 élèves ne sont pas pris en charge dans ces établissements faute de places et exige les créations de places et de postes nécessaires.

La CEF invite ses structures à poursuivre la campagne en défense de l'enseignement spécialisé, contre l'inclusion systématique et forcée, en utilisant le 4 pages « *Inclusion scolaire : 20 ans après la loi Montchamp de 2005, où en sommes-nous ?* », en continuant de faire signer la pétition FNEC FP-FO, FNAS-FO, FSPS-FO et FAGE-FO en défense de nos revendications, à réunir les personnels et à prendre toutes les initiatives nécessaires y compris par l'action commune pour faire aboutir ces revendications.

IV. Université : de l'argent pour les Facs, pas pour la guerre !

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, la colère est grande contre l'austérité Macron-Bayrou. Le projet « Key Labs », qui aurait réservé les crédits nécessaires au fonctionnement à un quart des unités de recherche, a été barré par un moratoire suite à la mobilisation de milliers de collègues chercheurs. Mais les amputations budgétaires sont énormes : sur l'ensemble des missions de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est un milliard d'euros en moins en 2024-2025, 80 % des universités sont en déficit. Le programme budgétaire « vie étudiante » est en baisse en valeur absolue. Les CROUS et leurs personnels sont en très grande difficulté : plafond d'emplois gelés, équipements insuffisants et obsolètes, inégalités des rémunérations organisant la division des personnels. L'austérité est accompagnée par les évaluations HCERES, négatives pour plus du tiers des formations des universités du quart nord-est de la France.

Les étudiants se soulèvent par milliers dans de nombreuses universités : AG, manifestations, blocages se multiplient pour obtenir les dotations nécessaires pour le maintien de l'ensemble des formations. Les personnels les rejoignent peu à peu, comme en témoigne la manifestation du 11 mars à Paris, à l'appel d'une très large intersyndicale. Avec FO ESR, la CEF est aux côtés des étudiants dont l'avenir est pris en étau entre l'augmentation des droits d'inscription et l'enrôlement pour la guerre.

La CEF revendique la dissolution du HCERES, l'abrogation de Parcoursup et de Mon master, l'abandon de tout projet d'augmentation des droits d'inscriptions, la suppression des augmentations déjà en œuvre pour les étudiants hors UE, l'arrêt de l' « acte 2 de l'autonomie », l'abandon définitif du projet de « Key Labs », le maintien de toutes les formations et de tous les projets de recherche, avec les budgets nécessaires, les titularisations et les recrutements indispensables. La FNEC FP-FO appelle tous

les syndicats à contribuer à la réunion d'AG de personnels, pour mettre en discussion la grève pour gagner, la grève reconductible.

V. Laïcité

La CEF dénonce les projets d'un gouvernement qui mélange laïcité et racisme. Effaçant toute référence à la loi de 1905 qui garantit la liberté de conscience, le gouvernement se mobilise pour défendre la proposition de loi d'un sénateur pour interdire le port de signes ou tenues religieux dans toutes les compétitions sportives. La CEF dénonce ce projet liberticide.

La CEF, informée de l'annonce par la Ministre de l'Éducation nationale de la dotation de fonds publics supplémentaires visant à contrôler les crimes et abus sexuels dans les écoles privées confessionnelles, constate que la loi Debré continue de détourner les fonds dont l'enseignement public a besoin dans tous les départements et notamment là où aujourd'hui les personnels avec les syndicats FO et d'autres, de façon unie, refusent les fermetures de classes et les suppressions de postes, produits du budget Macron-Bayrou.

Ce n'est pas à l'Etat de payer. La CEF considère que plus que jamais le respect de la séparation des Eglises et de l'Etat, la loi de 1905, posent la nécessité d'une abrogation franche et déterminée de la loi Debré.

VI. AFPA

La CEF tient à réaffirmer que l'AFPA doit rester l'Opérateur de Formation Professionnelle du Service Public de l'Emploi. Elle revendique à ce titre le retour au financement par l'Etat des activités de formation qualifiante des salariés en reconversion et d'accompagnement des citoyens en difficulté d'accès à l'emploi. Avec la Confédération, elle soutient sa section fédérale nationale FO FPA dans sa demande d'obtenir une audience auprès du ministère du travail et dans toutes les initiatives qu'elle sera amenée à prendre pour faire valoir les revendications des salariés de l'AFPA.

VII. Culture

La CEF accompagne le combat du SNAC-FO et du Syndicat des Personnels du Centre Pompidou (SPCP-FO) pour le respect du protocole de fin de grève du 29 janvier 2024, notamment la base du volontariat pour la réaffectation des agents, et l'absence totale de licenciement pendant la durée des travaux.

La CEF soutient les militants du SNAC-FO inquiétés dans l'exercice de leurs mandats, aux musées de Sèvres et de Versailles, au Centre Georges Pompidou, et en Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Grand Est.

La CEF exige le rétablissement du budget alloué à la part collective du Pass Culture pour l'année scolaire 2024-2025 et que les projets initiés cette année puissent tous être menés à leur terme pour les élèves et par respect pour tous les personnels engagés. La CEF soutient la mobilisation des lycéens, des personnels avec leurs acteurs de la Culture pour le rétablissement des crédits et projets engagés.

VIII. Développement

La CEF se félicite de l'augmentation constante du nombre d'adhérents. Alors que se tiennent en ce moment de nombreuses assemblées générales de reprise des cartes, la CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en se déployant pour l'implantation et le développement du syndicalisme FO, fédéré et confédéré, notamment dans de nouveaux champs de syndicalisation. La CEF invite ses instances à se saisir de la circulaire trésorerie fédérale pour reverser et retourner le millésime 2024 d'ici le 31 mars 2025.